

Mise en ligne le 4 octobre 2024

République Française

Ville de Châteauneuf-sur-Charente

Membres en exercice : 27

Membres présents : 18

Suffrages exprimés : 23

Délibération N° 2024-79

Conseil Municipal du 25 Septembre 2024

DATE DE CONVOCATION : 19 SEPTEMBRE 2024

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – B. LAFAYE – M. VILLEGER – M.H. AUBINEAU – T. DEGRANDE – P. FRÉON – M.A. CHEVALIER – G. MICHELY – J.P. DESLIAS – J.F. CESSAC – P. ORMECHE – K. PERROIS – S. BROUILLET – C. RAFIN – J. MARTINEAU – P. MAURY – S. HIBON-MINET – M. BARO

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : K. GAI donne pouvoir à J.L. LEVESQUE – G. MIGNON donne pouvoir à B. LAFAYE – H. ROSARIO donne pouvoir à J. MARTINEAU – E. PILLARD-CLEMENTEL donne pouvoir à C. RAFIN – S. RAYNAUD donne pouvoir à T. DEGRANDE

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : K. GAI – G. MIGNON – F. GUIRAO – H. ROSARIO – E. PILLARD-CLEMENTEL – S. RAYNAUD – S. DELIMOGE – P. BERTON

CONSEILLERS MUNICIPAUX NON EXCUSÉS : S. BUTET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : S. HIBON-MINET

Versement d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale – Exercice 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération n° 2024-22 du Conseil Municipal du 27 mars 2024 portant sur le vote du budget primitif 2024 de la commune,

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'attribution des subventions aux établissements publics locaux,

CONSIDÉRANT que le centre Communal d'Action Social sollicite une subvention pour un montant de 30 000 € au titre de l'année 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **PAR 23 VOIX POUR** :

- D'attribuer une subvention de 30 000 € au Centre Communal d'Action Sociale,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision,
- D'informer que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 657363 du budget primitif 2024 de la commune.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LÉVESQUE